

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 04/06/2013**

L'an deux mille treize,  
Le quatre juin deux mille treize à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du vingt-sept mai 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de conseillers présents ou représentés	13
Nombre de conseillers excusés :	07
Nombre de conseillers absents :	

**Étaient présents** : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean-Claude, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. PETRICIG Jean-Michel, M. GIRARD Pascal, M. PIERRARD Didier, Mme SAINT PIERRE Valérie,

**Absents** :

**Absents excusés** : Mme BLOT Laura, M. LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna, Mme WINISDOERFFER Inès, M. EL KHIDER Mustapha.

**Pouvoirs** : M. PIERRARD Didier à Mme GUERIN Denise ; M. ANGO Jacques-Vianney à M. CABART Jean-Claude.

**Secrétaire** : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 04/06/2013

**OBJET : FINANCES COMMUNALES - TARIFS COMMUNAUX  
APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2013  
N°13/41**

Vu la délibération n°12/49 du 08 juin 2012,  
Considérant la variation de l'indice des prix à la consommation et l'indice du coût de la construction du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, et par vote à l'unanimité,

- ⇒ **DECIDE** : à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, il est nécessaire d'appliquer aux loyers communaux la révision contractuelle prévue dans les baux communaux et basée sur l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012, soit +0,06 %
- ⇒ à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, il est nécessaire d'appliquer une hausse d'environ 1.5 % aux tarifs communaux selon la liste constituée des 3 pages annexées à la présente délibération (sauf certaines exceptions).

Fait à PARGNY SUR SAULX,  
Le Maire  
Denise GUERIN.